

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Commune de



**Arrondissement et
Province de Liège**
N° BCE: 0216.694.535

Service: Bourgmestre



Séance du: 03 mai 2018

Présents:

M. ROUFFART, Conseiller - Président,
Virginie DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre - Présidente,
Benoît HONS, Charles-André VERSCHUEREN, Marc LAMMERETZ, Mathieu BIHET, Echevins,
Diana PICONE, Présidente du CPAS,
Arthur CORTIS, Valérie LAPLANCHE, F. PICHULT, D. CUYPERS, S. CAPRASSE, Frédéric CRUNEMBERG, C. JADOT, J.-C. BARBIER, A. DELFOSSE, Jean-Paul ETIENNE, F. DE LAMINNE DE BEX, A. RENARD, F. MARCOTTY, C.-H. THIELEN, A.-G. KRUPA, Conseillers,
Xavier-Yves CLEMENT, Directeur général.

Objet: Motion relative à la sortie du nucléaire en Belgique et aux mesures de prévention à mettre en place au niveau de la commune de Neupré.

Le Conseil communal, en séance publique:

Considérant que le Gouvernement fédéral s'est accordé le 30 mars dernier sur une stratégie énergétique qui confirme la sortie du nucléaire de la Belgique en 2025, avec néanmoins des mécanismes de correction possibles sur base des constats annuels du comité de monitoring mis en place et constitué des administrations fédérales, régionales et des représentants des employeurs et de l'industrie; que cette échéance a été établie au travers d'une loi de 2003, de ses textes modificatifs de 2013 (prolongation du réacteur de Tihange 1) et d'une loi de 2015 (prolongation des réacteurs de Doel 1 et Doel 2), confirmée en 2016;

Considérant le nouveau Plan fédéral de Planification d'Urgence prévu dans le récent Arrêté royal du 1^{er} mars 2018 et le questionnement qu'il peut susciter ;

Considérant que les Communes n'ont pas la compétence pour gérer l'exploitation des centrales nucléaires en Belgique, mais que les responsables politiques locaux ont le devoir et l'obligation de protéger leur population et peuvent, de surcroît, apporter leur contribution à la nécessaire transition énergétique jusqu'à la sortie du nucléaire ;

Considérant qu'il est impératif de maintenir un approvisionnement énergétique suffisant, tant pour les besoins de la population que pour ceux des entreprises ;

Considérant qu'une stratégie de transition énergétique doit être mûrement réfléchie et préparée, que les objectifs et les échéances à atteindre doivent être à la fois ambitieux et réalistes, concrètement définis et sans impact négatif sur la santé du tissu social et économique de notre pays ;

Considérant que les centrales nucléaires existent déjà depuis plus de 40 ans (1975), qu'elles ont été conçues au départ pour une durée de vie limitée entre 30 et 40 ans (1975-2005 ou 2015) et que des microfissures sont présentes malgré les améliorations apportées à la structure ;

Considérant que, jusqu'au terme de leur vie, à savoir jusqu'à leur démantèlement complet, les centrales nucléaires doivent fonctionner avec l'assurance de la plus grande sécurité pour les populations et pour l'environnement ;

Considérant que les nouveaux outils de production d'électricité devront assurer un coût énergétique accessible pour la population, garantir la qualité d'emploi et ce, dans une perspective de développement durable;

Considérant que la centrale nucléaire de Tihange occupe en termes d'emplois, 1050 collaborateurs directs, 800 indirects en permanence et 1 500 indirects durant les périodes de révisions ;

Considérant l'opportunité socio-économique et environnementale que représente pour nos entreprises et la Belgique dans son ensemble, un positionnement favorable sur le créneau porteur des nouvelles technologies de production d'énergie, hors fission nucléaire ;

Considérant les préoccupations légitimes de la population de la Commune de Neupré quant à sa sécurité en raison de sa proximité du site de la centrale nucléaire de Tihange ;

Considérant que les responsables politiques locaux ont le devoir et l'obligation de protéger leur population résidente et que le nombre de problèmes auxquels ils doivent répondre pour ce faire rend cette tâche extrêmement difficile ;

Considérant que la sauvegarde des intérêts d'un secteur d'activité économique ne peut en aucun cas prendre le pas sur la santé de la population ;

Considérant l'interpellation citoyenne présentée lors du conseil communal du 29 mars 2018 ;

DECIDE par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s);

- 1) Demande aux entités fédérale et fédérées la fermeture rapide des réacteurs problématiques et le respect de la date de sortie du nucléaire en 2025 au plus tard, en garantissant au plus vite le respect de toutes les conditions préalables à cette sortie ;
 - 2) A cette fin, demande aux entités fédérale et fédérées de veiller particulièrement à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer:
 - o la sécurité des citoyens et de l'environnement,
 - o la sécurité d'approvisionnement énergétique pour la Belgique,
 - o en matière d'électricité, un coût acceptable pour les citoyens et les entreprises,
 - o et la qualité des emplois liée actuellement à la technologie nucléaire;
 - 3) Demande un renforcement du soutien européen, fédéral et régional en faveur de la recherche en matière de technologies de production d'énergies renouvelables pour ainsi assurer une transition énergétique garantissant un approvisionnement optimal en électricité ;
 - 4) Demande aux Gouvernements fédéral et régional de prendre, dès aujourd'hui, toutes les mesures qui s'imposent, dont notamment la formation d'un personnel qualifié, en vue d'assurer le démantèlement et la surveillance des centrales nucléaires belges au terme de leur vie, et la mise en place des conditions nécessaires pour assurer la reconversion du
-

personnel actuel, tout en impliquant les sociétés de production d'énergie concernées ;

- 5) Demande aux entités fédérale, fédérées, provinciales et communales de mettre tout en œuvre pour d'une part, développer les alternatives durables de production d'énergie bas carbone et d'autre part, favoriser les économies d'énergies tant dans les espaces publics, que chez les citoyens et dans les entreprises;
- 6) Demande, comme le requiert le nouveau Plan fédéral, que la Commune de Neupré élabore un Plan particulier d'urgence et d'intervention actualisé au regard du risque nucléaire à Tihange;
- 7) En termes de communication à l'égard de la population de Neupré, demande que :
 - o la distribution des brochures d'information du centre de crise fédéral sur le nucléaire et des pilules d'iode soit étendue au plus grand nombre et dans toutes les collectivités de la commune par tous les canaux de distribution et de diffusion possible ;
 - o soit assurée une large publicité de la réunion d'information à l'attention de la population avec les experts du Centre fédéral de Crise du Ministère de l'Intérieur du mardi 26 juin prochain à 20h à la salle banquet du hall de Rotheux ;
 - o la Bourgmestre tienne informé le conseil communal des réunions avec le Gouverneur de la Province de Liège pour la mise en œuvre du nouveau Plan fédéral de planification d'urgence abouti en mars dernier ;
 - o via le bulletin communal, soit transmise une information complète aux citoyens de Neupré sur les mesures de prévention qu'ils peuvent prendre au regard du risque nucléaire à Tihange ;
- 8) Demande que ce dossier soit abordé lors de la prochaine réunion de la Conférence des Bourgmestres (Liège Métropole- arrondissement de Liège) dans le cadre d'une réflexion et vision supra-communale autour de la centrale de Tihange; Demande que la Commune de Neupré encourage le choix des économies d'énergie et le développement local de sources d'énergie 100% renouvelable comme alternative, le choix d'une transition énergétique dans la justice sociale avec des emplois verts garantis et un accès à l'énergie abordable par tous ;
- 9) Demande que la Commune de Neupré analyse la possibilité de s'approvisionner auprès d'un fournisseur d'électricité réellement verte pour ses consommations propres ;
- 10) Charge le Collège communal de porter la présente délibération à la connaissance des gouvernements fédéral et wallon, du Gouverneur de la Province de Liège, du Conseil provincial de Liège, et de la population de Neupré via le bulletin communal.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL:

Le Directeur général,
Xavier-Yves CLEMENT

Le Directeur général,
Xavier-Yves CLEMENT

POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président,
Virginie DEFRANG-FIRKET

La Bourgmestre,

Virginie DEFRANG-FIRKET

